



Juin 2023

Une résolution soumise par la Ville de Rochester, NY



City of Rochester, NY
Malik D. Evans, Mayor

Veiller à ce que les fonds fédéraux indispensables au remplacement des canalisations de service en plomb aillent aux États et aux villes qui en ont le plus besoin

ATTENDU QUE la plomberie à base de plomb, en particulier les canalisations de service, peut constituer une menace pour la salubrité de l'eau potable et la santé publique dans environ neuf à dix millions de foyers aux États-Unis ; et

ATTENDU QU'il n'existe pas de niveau d'exposition au plomb sans danger, selon l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) et les Centres de contrôle et de prévention des maladies ; et

ATTENDU QUE les enfants de moins de six ans sont particulièrement sensibles aux effets sur la santé de l'exposition au plomb qui, en tant que métal lourd et neurotoxine, peut avoir des conséquences neurologiques à long terme ; et

ATTENDU QUE l'exposition au plomb comporte aussi des risques pour les adultes pouvant mener à des maladies cardiovasculaires, d'hypertension et de défaillance d'organes, et que l'exposition des femmes enceintes au plomb peut entraîner une exposition prénatale du fœtus, avec pour conséquence une mortinaissance, un avortement spontané et des retards de développement ; et

ATTENDU QUE la concentration des canalisations en plomb dans les municipalités du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent est parmi les pires aux États-Unis et que les risques pour la santé publique auxquels elles font face sont donc disproportionnés ; et

ATTENDU QUE de nombreuses municipalités du bassin s'efforceront de remplacer 100 % de leurs canalisations en plomb aussi efficacement et équitablement que possible au cours de la prochaine décennie, mais qu'elles dépendent fortement de source de financement fédéral afin d'éviter de remettre ce fardeau fiscal sur les ménages et les systèmes d'approvisionnement en eau ; et

ATTENDU QUE plusieurs membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent se sont réunis en 2020 pour former une Commission des maires sur l'équité en matière d'eau afin de remplacer les canalisations de plombs et de promouvoir l'accès à une eau propre, sûre et abordable pour tous les résidents ; et

ATTENDU QUE la Commission des maires a fortement appuyée l'investissement de 1,2 milliard \$ par le biais de la loi sur les investissements dans les infrastructures et les emplois (*Infrastructure Investment and Jobs Act* ou IIJA), qui comprend un engagement historique de 15 milliards \$ consacré au remplacement des canalisations de service en plomb au cours des cinq prochaines années dans le Fonds renouvelables de l'État pour l'eau potable (*Drinking Water State Revolving Funds* ou DWSRF), une somme se rapprochant des 60 milliards \$ qui sont estimés nécessaires pour remplacer toutes les canalisations de service en plomb à l'échelle du pays ; et

ATTENDU QUE la Commission des maires reconnaît que la mise en œuvre efficace et équitable de l'IIJA est essentielle pour garantir que les municipalités ayant le plus grand nombre de canalisations de service en plomb reçoivent le financement nécessaire pour les remplacer ; et

ATTENDU QUE la loi sur la salubrité de l'eau potable (*Safe Drinking Water Act*) impose à l'EPA de réaliser tous les quatre ans une enquête sur les besoins, appelée Enquête et évaluation des besoins en infrastructures d'eau potable (*Drinking Water Infrastructure Needs Survey and Assessment* ou DWINSA), et d'adapter en conséquence sa formule d'attribution du Fonds renouvelables des États pour l'eau potable ; et

ATTENDU QUE la plus récente enquête et évaluation des besoins en infrastructures d'eau potable (*Drinking Water Infrastructure Needs Survey and Assessment* ou DWINSA) – qui a été menée en 2021 et dévoilée par l'EPA en avril 2023 – a été utilisée pour déterminer la formule d'allocation aux États du financement fédéral de l'IIJA pour le remplacement des canalisations de distribution d'eau en plomb pour l'exercice 2023, en fonction des questions de l'enquête sur la composition des matériaux des canalisations de distribution d'eau potable envoyées seulement à un échantillon de systèmes d'approvisionnement en eau dans chaque État ; et

ATTENDU QU'en avril 2023, l'EPA a annoncé le nombre estimé de canalisations en plomb par État sur la base d'un échantillon de réponses à l'enquête, bien que tous les réseaux d'eau du pays n'aient pas réalisé d'inventaires ; et

ATTENDU QUE la dernière enquête DWINSA a permis à la majorité des États des Grands Lacs de bénéficier d'une augmentation des fonds fédéraux alloués au titre de l'IIJA pour le remplacement des canalisations de service en plomb, conformément aux recommandations de la Commission des maires ; et

ATTENDU QUE deux États des Grands Lacs – dont New York et le Minnesota – qui comptent un nombre important de canalisations en plomb ont reçu une allocation réduite du financement fédéral de l'IIJA pour le remplacement de ces canalisations par rapport à l'année précédente, ce qui suggère la nécessité d'incorporer fréquemment de nouvelles données d'inventaire dans la formule d'allocation appropriée ; et

ATTENDU QUE les révisions des règles fédérales sur le plomb et le cuivre promulguées en 2021 comprennent un mandat selon lequel tous les systèmes d'eau doivent produire un inventaire des canalisations de service en plomb d'ici octobre 2024, avec des conseils sur l'élaboration d'inventaires publiés par l'EPA en août 2022 ; et

ATTENDU QUE la Commission des maires s'est engagée à maintenir un dialogue ouvert et axé sur les solutions avec les parties prenantes fédérales et étatiques dans le but de démontrer la pertinence des investissements fédéraux dans les infrastructures de l'eau et d'obtenir des résultats significatifs pour tous les résidents.

IL EST RÉSOLU QUE :

- L'EPA et le Congrès américain devraient étudier les moyens de garantir que les données d'inventaire compilées par les services de l'eau et les États avant 2025 puissent être utilisées pour mettre à jour la formule d'attribution du financement fédéral pour le remplacement des canalisations en plomb afin qu'elle corresponde davantage au nombre de canalisations en plomb restantes réel dans chaque État, tel qu'il est estimé sur la base des meilleures données disponibles ; et

- L'EPA pourrait demander aux réseaux de distribution d'eau et aux États de communiquer des données d'inventaire mises à jour à la suite du mandat fédéral d'octobre 2024, en tant que complément hors cycle de l'enquête la plus récente sur les besoins, et accélérer la collecte et la compilation de ces données afin d'établir une formule d'attribution révisée pour les deux dernières années de financement par l'IIJA (exercices 2025 et 2026) ; et
- Le Congrès américain pourrait, pour l'attribution des trois années restantes de financement fédéral pour le remplacement des lignes de service en plomb allouées par l'IIJA (exercices 2024 - 2026), renoncer à l'exigence de la loi sur la salubrité de l'eau potable (Safe Drinking Water Act) selon laquelle chaque État doit recevoir un minimum de 1 % des crédits du DWSRF. Cela permettrait de garantir que les fonds alloués aux États ayant relativement peu de canalisations en plomb soient alloués aux États ayant un plus grand nombre de canalisations en plomb, y compris les États des Grands Lacs, où la concentration des canalisations en plomb est la plus élevée au pays.

IL EST RÉSOLU QUE des copies de cette résolution soient distribuées à : Michael Regan, administrateur, U.S. EPA; Radhika Fox, administratrice adjointe, Bureau de l'eau (*Office of Water*), U.S. EPA; administrateurs régionaux des régions 2, 3 et 5 de l'U.S. EPA; gouverneurs et administrateurs des SRF des huit États des Grands Lacs; groupes de travail sur les Grands Lacs de la Chambre des représentants et du Sénat des États-Unis; *Get the Lead Out Caucus*; et commissions compétentes du Congrès des États-Unis.